

TD 3 et 4 LA THEORIE DES ACTES DU LANGAGE

1. John Langshaw Austin

Jusqu'à la deuxième Guerre mondiale, la philosophie du langage s'intéressait avant tout à la logique et avait pour but d'étudier le langage en tant qu'abstraction. Les philosophes du langage étudiaient les **modèles de langages artificiels construits par les logiciens**. En effet, ils estimaient qu'il était plus aisé d'appréhender l'abstraction « langage » au travers de tels modèles parfaits (vocabulaire fini, règles syntaxiques intangibles, etc.), qu'au travers des langues naturelles (i. e. le langage humain), jugées obscures et compliquées. De l'avis de ces philosophes, ce langage ordinaire se distinguait des langages artificiels par ses défauts (lacunes, imprécisions, malentendus...).

À partir des années 1950 cependant se dessine un nouveau courant de pensée : l'intérêt des philosophes du langage se déplace de la logique vers les langues naturelles, mais envisagées cette fois d'une façon positive. Les membres de cette **école du langage ordinaire** vont, en réaction à l'approche logiste du langage (Frege, Russell, Whitehead), s'intéresser à la **communication**, c'est-à-dire au **langage envisagé dans son utilisation** (et non dans son essence), et se pencher sur les différents usages que les locuteurs peuvent faire des mots. Dans la lignée de Ludwig Wittgenstein (1889-1951), John L. Austin est l'un des penseurs les plus importants de cette nouvelle philosophie analytique anglo-saxonne.

Ce nouveau courant va exercer une influence importante : avec la reconnaissance du langage ordinaire, les bases de la pragmatique sont jetées ; les travaux d'Austin sont de ce point de vue déterminants.

John Langshaw Austin (1911-1960) est britannique ; il fait partie, avec Peter Strawson et John Searle, des philosophes dits de l'École d'Oxford. La présentation faite ici de ses thèses suit le cheminement de la pensée de l'auteur tel que le reflète le texte des douze conférences qu'il tint à Harvard en 1955 dans le cadre des William James Lectures. Ces conférences, rassemblées sous l'intitulé *How to do things with words* (1962 — en traduction française : *Quand dire, c'est faire*, 1970), ont été publiées à titre posthume. Il s'agit donc à l'origine d'exposés oraux adressés à un public. Austin avait probablement envisagé de structurer les différents éléments de sa théorie avec davantage de rigueur en vue d'une publication, mais il n'en a pas eu l'occasion. Par ailleurs, il semble clair qu'en 1955, Austin n'avait pas le projet d'innover en créant une discipline (la pragmatique), mais bien celui de donner une impulsion nouvelle à la philosophie du langage.

C'est avec John Austin que naît véritablement l'intérêt pour le langage envisagé d'un point de vue bien particulier : le langage considéré comme un mode d'action. Son principal apport à la philosophie du langage est l'ébauche de la théorie des actes de langage. Celle-ci s'appuie sur le constat que le langage n'a pas pour unique fonction de décrire le réel, mais peut aussi permettre d'agir.

1.1 – L'opposition constatif vs performatif

1.1.1 – L'illusion descriptive

Austin innove en contestant un des fondements de la philosophie analytique de l'époque, qu'il appelle **l'illusion descriptive**, à savoir que le but du langage est de décrire la réalité. De fait, nombre de phrases déclaratives (i. e. qui ne sont ni interrogatives : *Quelle heure est-il ?*, ni impératives : *Sortez !*, ni exclamatives : *Comme c'est dommage !*) permettent de décrire le monde qui nous entoure et peuvent être évaluées en termes de vérité ou de fausseté, selon que la situation qu'elles évoquent se produit ou s'est produite ou non.

EXEMPLE

Le cerisier est en fleurs.

Cette phrase sera vraie si le cerisier est effectivement en fleurs, et fausse dans le cas contraire.

Cependant, **bien des phrases déclaratives ne peuvent être jugées vraies ou fausses.**

EXEMPLES

Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Je vous déclare unis par les liens du mariage.

Au nom de la loi, je vous arrête.

Je jure de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité.

Je vous présente mes condoléances.

Je te promets d'arrêter de fumer.

Je te conseille de venir ce soir.

Je m'excuse.

En effet, de telles phrases ne rendent pas compte de l'état présent ou passé du monde : elles cherchent à agir sur l'état du monde, à le modifier. Austin appelle ce type de phrases des **performatifs** (anglais *performative*). **Les performatifs servent à accomplir des actes**, des actes « institutionnels », c'est-à-dire qui n'existent que relativement à une institution humaine et **qui font référence à une convention humaine** : si l'on peut accomplir un acte en disant qu'on l'accomplit, p. ex. *je promets*, c'est parce qu'il existe une convention telle que « dire *je promets*, c'est promettre ». Bien souvent, prononcer la formule conventionnelle signifie donc accomplir l'acte.

Par opposition aux performatifs, Austin appelle les phrases du premier type, celles qui décrivent le réel en termes de vérité ou de fausseté, des **constatifs**.

Austin tente également de déterminer des critères grammaticaux qui permettent de reconnaître une phrase performative, mais ses propositions restent peu convaincantes : la phrase performative devrait contenir un **verbe performatif** (i. e. un verbe dont le sens correspond à l'exécution d'un acte : *baptiser, jurer, marier, promettre...*), être à **la première personne du singulier** et à **l'indicatif présent**. Cette description est immédiatement prise en défaut.

EXEMPLES

Vous êtes autorisé par la présente à occuper la maison sise 2, rue de l'Ermitte.

Il est formellement interdit d'entrer dans la salle pendant le spectacle.

La séance est levée.

Échec et mat.

Adjugé !

Bien qu'elles ne répondent pas aux trois conditions énoncées par Austin, ces phrases ou expressions permettent manifestement d'accomplir l'acte qu'elles désignent et sont donc des performatifs.

REMARQUE

Certains performatifs s'accompagnent systématiquement de gestes conventionnels (p. ex. le commissaire-priseur frappe la table de son marteau en disant *Adjugé !*, ou le témoin appelé à la barre lors d'un procès lève la main droite en prêtant serment), et bien des actes sociaux sont accomplis par le biais de gestes, de mimiques, de regards qui revêtent donc une valeur performative (p. ex. la gestique du commissaire-priseur durant une vente aux enchères).

1.1.3 – Performatifs explicites vs performatifs implicites

Austin tente ensuite d'affiner sa description des performatifs. D'une part, il distingue les **performatifs explicites**, ou phrases qui désignent explicitement l'acte qu'elles servent à accomplir (jouissant ainsi d'une sorte de propriété de réflexivité, d'une signification autoréférentielle)

EXEMPLES

Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Je vous déclare unis par les liens du mariage.

Au nom de la loi, je vous arrête.

Je jure de dire la vérité, rien que la vérité, toute la vérité.

Je vous présente mes condoléances.

Je te promets d'arrêter de fumer.

Je te conseille de venir ce soir.

Je m'excuse.

D'autre part, il définit les **performatifs implicites** (ou primaires), ou phrases qui font référence à une convention, mais ne désignent pas explicitement l'acte qu'elles servent à accomplir. Les performatifs implicites accomplissent les mêmes actes que les performatifs explicites et sont paraphrasables par ceux-ci.

EXEMPLES

Je vais arrêter de fumer. > *Je te promets d'arrêter de fumer.*

Accepte. > *Je te conseille d'accepter.*

Je suis désolé. > *Je m'excuse.*

Sortez d'ici! > *Je vous ordonne de sortir d'ici.*

La différence entre les deux phrases *Je te promets d'arrêter de fumer*/*Je vais arrêter de fumer* ne tient donc pas au fait que la première est performative et sert à accomplir un acte, alors que la seconde est constative et décrit la réalité : toutes deux accomplissent un acte. La différence entre les deux tient à ce que la première est un performatif explicite (introduit par *je promets de*), tandis que la performativité de la seconde est implicite.

Dès lors, Austin insiste beaucoup sur l'importance du **contexte**, qui est souvent déterminant pour l'interprétation de la phrase. Ainsi, **certains performatifs implicites voient leur sens varier** en fonction des circonstances qui entourent la production de la phrase.

EXEMPLES

Je ne resterai pas longtemps.

Suivant le contexte, cette phrase peut être une promesse, une menace, une prévision, une prédiction...

Arrête de fumer.

Suivant le contexte, cette phrase peut être un ordre, un conseil, un suggestion...

Vas-y donc !

Suivant le contexte, cette phrase peut être un encouragement, une exhortation, un ordre, un défi, une permission...

En revanche, **les performatifs explicites ont un sens fixe** et déterminé quel que soit le contexte.

EXEMPLES

Au nom de la loi, je vous arrête.

Je te promets/ Je te préviens/ Je prévois/ Je pense que je ne resterai pas longtemps.

Je t'ordonne/ Je te conseille/ Je te suggère d'arrêter de fumer.

L'interlocuteur saisit ce sens fixe et déterminé des performatifs explicites soit grâce à un **préfixe** (*je promets, je préviens, j'ordonne, je conseille...*) signalant sans ambiguïté ce sens ; soit grâce aux **éléments modaux** (choix des mots (*je, certes, même...*), ordre des mots, mode verbal (p. ex. formes à valeur impérative), intonation, etc.) qui lui sont fournis.

Cependant, l'opposition constatif *vs* performatif et la notion de performatif implicite posent problème dans la théorie d'Austin.

2. Le langage envisagé comme moyen d'action

L'opposition constatif *vs* performatif s'étant révélée déficiente, et puisque toute phrase vise à l'accomplissement d'un acte, Austin réoriente sa pensée, la centrant sur **le langage envisagé comme moyen d'agir**. Il distingue trois aspects de l'acte consistant à faire quelque chose par le langage.

1. L'**acte locutionnaire**, ou **fait de dire** quelque chose, de prononcer une phrase (réalisation grammaticale et articulatoire de la phrase (selon les règles syntaxiques et phonologiques)).

EXEMPLE

Qui a gagné le Tour de France cette année ?

[acte locutionnaire = construire et prononcer la phrase interrogative]

2. L'**acte illocutionnaire**, ou acte que l'on accomplit **en disant** quelque chose : faire une promesse, donner un ordre, proférer une assertion, formuler une protestation, poser une question...
3. L'**acte perlocutionnaire**, ou acte que l'on accomplit **par le fait de dire** quelque chose : obliger l'interlocuteur à avouer son ignorance en matière de cyclisme, donner à l'interlocuteur l'occasion de briller en public par l'étalage de sa connaissance du cyclisme, amener l'interlocuteur à allumer la télévision, changer de sujet de conversation, (faire semblant de) relancer la conversation, etc.

Austin conclut que toute phrase énoncée sérieusement correspond au moins à l'exécution d'un acte locutionnaire et à celle d'un acte illocutionnaire, et parfois aussi à celle d'un acte perlocutionnaire.

EXEMPLES

– *Ne te gare pas devant l'entrée des voisins.*

acte locutionnaire + acte illocutionnaire (= ordre négatif, i. e. interdiction)

– *On est lundi.*

acte locutionnaire + acte illocutionnaire (= assertion) + acte perlocutionnaire (= persuasion)

À noter que pour Austin, l'acte perlocutionnaire est réussi – et donc existe – uniquement si le premier locuteur est convaincu par l'argument du second.

Selon Austin, l'**acte illocutionnaire** est l'acte de langage essentiel. En accomplissant un acte illocutionnaire, le locuteur s'assigne un certain rôle et assigne à l'interlocuteur un rôle complémentaire (p. ex., dans le cas d'un ordre, le locuteur exprime sa volonté que l'interlocuteur suive une conduite donnée, et se présente comme détenteur de l'autorité nécessaire pour que l'interlocuteur soit tenu d'adopter la conduite en question simplement parce que c'est la volonté du locuteur). Pour Austin, cet acte illocutionnaire est d'un usage **conventionnel**, au même titre que les actes institutionnels (i. e. les actes liés aux institutions et conventions des sociétés humaines). Ainsi, chacune de nos paroles sert à accomplir un acte « social » au sein de la vaste institution que représente le langage, et qui comporte une panoplie de rôles conventionnels correspondant à la gamme des actes de langage socialement reconnus. À ce titre, l'acte illocutionnaire peut être explicité par une formule performative.

EXEMPLES

Ne te gare pas devant l'entrée des voisins.

Je t'ordonne de ne pas te garer devant l'entrée des voisins.

La séance est ouverte.

Je déclare que la séance est ouverte.

Le cerisier est en fleurs.

Je dis/J'affirme que le cerisier est en fleurs.

Et à ce titre aussi, l'**acte illocutionnaire est évalué en termes de succès ou d'échec** (et non en termes de vérité ou de fausseté) : c'est la compréhension par l'interlocuteur du sens et de la valeur (i. e. du type d'acte illocutionnaire) de ce qui est dit qui conditionne directement le succès de l'acte.

La théorie des actes de langage offre l'avantage de n'accorder aucune position privilégiée aux phrases susceptibles d'entretenir des rapports particuliers avec la réalité (les anciens constatifs : affirmation, description, etc.) : elles ne représentent que des actes illocutionnaires parmi d'autres et à ce titre sont évaluables en termes de succès ou d'échec ; simplement, il est en outre possible d'attacher une valeur de vérité à ce qu'elles expriment.

3 – Taxinomie des valeurs illocutionnaires

Austin propose une **typologie des valeurs illocutionnaires**. Celle-ci se compose de cinq catégories établies par le classement des verbes au moyen desquels s'expriment les actes illocutionnaires.

1. Les verbes **verdictifs** expriment un verdict, une appréciation, et correspondent souvent aux actes juridiques : *acquitter, condamner, diagnostiquer, estimer, évaluer, prononcer, supputer...*
2. Les verbes **exercitifs** renvoient à l'exercice de pouvoirs, de droits ou d'influences : *approuver, avertir, blâmer, commander, conseiller, exhorter, marier, nommer, voter...*
3. Les verbes **promissifs** expriment l'obligation pour le locuteur d'adopter une certaine attitude (promesse, prise en charge, engagement, manifestation d'intention, etc.) : *convenir de, épouser la cause, faire vœu, garantir, parier, promettre...*
4. Les verbes **comportatifs** renvoient aux attitudes et aux comportements sociaux, impliquent une attitude ou une réaction face à la conduite ou à la situation d'autrui : *approuver, bénir, blâmer, compatir, critiquer, déplorer, s'excuser, féliciter, mettre au défi, porter un toast, présenter ses condoléances, protester, remercier, rendre hommage, souhaiter la bienvenue...*
5. Les verbes **expositifs** explicitent les ressorts de l'argumentation, ou indiquent dans quel sens les mots sont employés : *citer, formuler, illustrer, mentionner, nier, postuler, témoigner...*

La typologie d'Austin est toutefois peu convaincante car de nombreux chevauchements et difficultés de classement se présentent (certains verbes se retrouvent dans plusieurs catégories, p. ex. *approuver*).

BRACOPS Martine, Introduction à la pragmatique. Les théories fondatrices : actes de langage, pragmatique cognitive, pragmatique intégrée, Louvain-la-Neuve, De Boeck Supérieur, 2010